



Condamnation violences volontaires

Par **seboss69**, le **17/02/2009** à **12:04**

Bonjour,

J'ai été condamné pour violence volontaire ayant entraînée 0 jours d'ITT par le tribunal de proximité. J'ajoute que j'ai toujours reconnu les faits mais que, n'ayant jamais eu à faire à la justice, je pense que j'ai été mal conseillé. C'est pourquoi je sollicite votre aide et votre expérience. Voici mes questions:

Lors de l'audience, la juridiction de proximité a demandé une amende de 150 euros. Hors dans le jugement, cette amende est passé a 300 euros. Somme a laquelle j'ai été condamné. Est ce normal?

Le préjudice personnel pour "ecchymose et dermabrasion face postérieure du bras droit au dessus du coude et cervicalgie gauche" est de 900 Euros.
Que pensez vous de cette somme ?

De plus dans la rédaction du jugement, il existe une erreur : dans une des phrase mon nom est remplacé par celui d'un inconnu. Je me demande si il n'y a pas d'autres erreurs.
Puis je contester ce jugement?

Que me conseillez vous?

Merci a tous.

Par **cram67**, le **17/02/2009** à **18:01**

Concernant la somme allouée à la victime en dommage et intérêt, c'est le juge qui decide en son âme et conscience,
Avant de répondre à vos questions, le plus simple est de prendre rapidement contact avec le greffe du tribunal, le mieux est de vous déplacer si vous en avez la possibilité, avec le jugement en votre possession, et de le leur montrer. Ils vous expliquerons si c'est correct ou une erreur.
A mon avis, il doit y avoir une erreur...
Tenez nous au courant...